

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS

SEANCE DU 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars, le Conseil d'Administration de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 8 mars 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Antoine PEREZ, Jean-Marc LHERMET, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Virginie SUATON, Béatrice HUEHN, Rénalde MORET, Nicole GARD, Henri DURUZ, José BORRUEL, Marc KRIEGER, Geneviève PETITJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé – /

Procuration – /

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LHERMET

Nombre de conseillers :	13		
En exercice	: 13	Pour	: 13
Présents	: 13	Contre	: /
Votants	: 13	Abstention	: /

7.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Compte-tenu de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, chacun édite son compte de résultat. Celui du comptable s'appelle le compte de gestion. Ces résultats doivent être identiques au compte administratif, produit par Madame la Présidente.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats de dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne la section de fonctionnement,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par Madame Catherine BASTARD, ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion du CCAS 2023, dressé par le Receveur.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 03 AVR. 2024

Publié, Affiché ou notifié le :

La Présidente - Catherine BASTARD 15 AVR. 2024



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 22 mars 2024

La Présidente – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Jean-Marc LHERMET

